

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2024

EN APPLICATION DE L'ORDONNANCE N° 2021-1310 DU 7 OCTOBRE 2021

Nombre de Conseillers en Exercice: 13

Présents: 10 (à partir de la délibération 41)

Pouvoirs: 00
Votants: 10

Date de convocation : 26/06/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le deux Juillet à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence du Maire, Madame Marie-José CINTRAT,

Etaient présents: M. BOURRÉE Steve, M. CINTRAT Jean-Luc, Mme CINTRAT Marie-José, M. FERRAND Arnaud, Mme FERRAND Joëlle, Mme FOUSSEREAU Nathalie, M. HASLÉ Julien (arrivé à 20h30), M. HENRY Roland, Mme NIZARD Véronique, Mme OURY Dominique.

Absents: M. FORBIN Paterne, M. HÉMOND Nicolas, M. JOB David.

M. BOURRÉE Steve est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de réunion du 28 Mai 2024.

DCM 2024/40- CONTRAT DE MAINTENANCE DU DÉFIBRILLATEUR

9 présents- M. HASLÉ arrivé à 20h30

Mme le Maire rappelle que la commune dispose d'un défibrillateur situé place de la mairie dont le contrat de maintenance a pris fin le 30 Juin 2024.

Elle soumet la proposition de renouvellement de ce contrat d'assistance et de maintenance établie par le fournisseur du matériel- CARDIOP- d'un montant de 200 € HT par an sur une période de 3 ans (01/07/2024-30/06/2027).

Vu cet exposé de Mme le Maire et après avoir délibéré à l'unanimité des présents (9), le conseil municipal :

- Décide de renouveler le contrat d'assistance et de maintenance établie par le fournisseur du matériel-CARDIOP- pour un montant de 200 € HT par an sur une période de 3 ans (01/07/2024-30/06/2027) incluant une visite technique annuelle, le remplacement du matériel en cas de vol, le remplacement des électrodes après usage et à date de péremption ;
- Autorise Mme le Maire à signer ce contrat et veiller à le mener à bien.

<u>DCM 2024/41- CANTINE SCOLAIRE</u> <u>CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES DE LIVRAISON DE REPAS</u> - ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

10 présents- M. HASLÉ arrivé à 20h30

La commune ayant repris le service de restauration scolaire au 01 janvier 2024, Le contrat de livraison de repas ayant été validé pour la période du 01 janvier au 05 juillet 2024; Deux propositions de contrat de livraison de repas ont été déposées pour l'année scolaire à venir soit en € HT :

	Repas maternelle	Repas élémentaire	Repas adulte	Pique-nique
API offre 2024- 2025	2.891	2.986	3.31	2,986
API rappel tarifs 01/01/2024	2.654	2.796	3.223	
CONVIVIO	3.00	3.12	3.47	

Au vu de ces propositions, et après avoir délibéré à l'unanimité des présents (10), le conseil municipal

- VALIDE la proposition de prestations de livraison de repas de la société API Restauration aux conditions susvisées et pour l'année scolaire allant du 02 septembre 2024 au 05 juillet 2025 ;
- AUTORISE Mme le Maire à signer ce contrat et le notifier à API Restauration.

DCM 2024/42- CANTINE SCOLAIRE RENOUVELLEMENT DE 3 POSTES D'AGENTS DE RESTAURATION Année scolaire 2024-2025

La commune ayant repris le service de restauration scolaire au 01 janvier 2024 ainsi que le personnel de l'ancienne association pour la période du 05 janvier au 08 juillet 2024 ;

Mme le Maire sollicite l'avis des conseillers présents sur le renouvellement des contrats de ces 3 agents pour l'année scolaire à venir.

Au vu de ces propositions, et après avoir délibéré à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- DÉCIDE de créer trois postes d'adjoints techniques contractuels
 - o A temps non complet annualisé selon le nombre de jours d'école
 - o Pour la période du 30 août 2024 au 07 juillet 2025 inclus
 - o Sur la base de rémunération de l'indice brut 367 majoré 366
- AUTORISE Mme le Maire à procéder aux démarches administratives afférentes à cette décision et signer les contrats.
 - (les horaires seront revus pour la prochaine année scolaire- le ménage de rentrée et de fin d'année est nécessaire pour maintenir l'hygiène des locaux et matériels)

<u>DCM 2024/43- REMBOURSEMENT DE FRAIS</u> PAR L'ASSOCIATION CAFÔTON

Mme le Maire rappelle qu'une subvention de 1.000 € a été versée à l'association Cafôton pour la réalisation d'une terrasse.

Cependant les agents communaux ont participé aux travaux et récupéré des matériaux sur le compte de la commune.

Aussi il est proposé de demander le remboursement par l'association des frais avancés soit :

Facture Point P de
 Facture BCR de
 Pour un total de
 188,00 € TTC
 65,50 € TTC
 253,50 €

Après avoir délibéré à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- DÉCIDE de solliciter le remboursement de la somme de 253,50 € à l'association Cafôton ;
- AUTORISE Mme le Maire à procéder à l'ordonnancement de cette somme en y associant les factures justificatives

DCM 2024/44- ATTRIBUTION DES TRAVAUX DE VOIRIE 2024

Un crédit a été ouvert au budget 2024 pour réaliser des travaux de réfection de voirie. Après constat des voies à entretenir en priorité, des devis ont été établis et étudiés en commission voirie du 01 juillet 2024.

Après avoir délibéré à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- DÉCIDE de retenir les offres présentées ci-après

ADRESSE TRAVAUX	HUBERT & FILS	LEFEVRE
70 ET 72 RUE DU MAINE		2 073.68 €
ROUTE DE LA THOERIE	=7des 5 526.15 €	
CHEMIN DE GUILLEMAIR		635.95 €
ROUTE DU BOULAY	14 725.45 €	
VIRAGE DE BELLEVUE		3 340.00 €
ROUTE DE BERGETTE		
LA COCHERIE		580.80€
LES COTEAUX		<mark>4 604.16 €</mark>
OUVRAGE GONDOUBART	4 133.60 €	

REVISION FAVORABLE DU DEVIS LEFEVRE LE 03/07

TOTAL des offres retenues

24 385,20 €

11 234.59 €

- AUTORISE Mme le Maire à signer les devis correspondants et engager les travaux.

DCM 2024/45- CONTRÔLE BIANNUEL DES POTEAUX INCENDIE

Considérant l'obligation de contrôle de débit et pression des poteaux incendie, Vu l'offre présentée par DEF FIRE PROTECT, Mme le Maire sollicite l'avis des membres présents

Après avoir délibéré à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- DÉCIDE d'approuver la proposition établie à 21 € HT par poteau incendie par DEF FIRE PROTECT

AUTORISE Mme le Maire à mener cette affaire à bien et transmettre les résultats au SDIS 41.

(un rapport d'intervention est remis lors de chaque contrôle- transmis en complément)

QUESTIONS DIVERSES

Informations diverses

- Maintien des semaines USEP- bilan inscriptions (S1 = 11 enfants et S2 = 7 enfants)
- Camp scout le 15/07- demande d'utilisation de la salle des assossiations en cas de repli
- Journée jeunesse organisée par la CATV le 22/07 matin
- ECLAIRAGE RUES VILLEFRAIN ET DANUBE : coût 24.884,72 € subvention SIDELC 4454,90
- SALLE: étanchéité photos des infiltrations constatées.
 - Dossier subvention CARSAT complété et déposé. Catastrophe naturelle : dépôt du dossier le 27/06 pour le chemin les coteaux.

CALENDRIER:

- Fête nationale le 06/07
- Élections 2ème tour le 07/07
- Cérémonie souvenir français en hommage à M. Giscard d'Estaing le 12/07
- 7/09- commémoration 80ème anniversaire de la libération

Date du prochain conseil : mercredi 04 septembre 2024

Conformément aux débats, le 04 juillet 2024

Mme le Maire Marie-José CINTRAT M. le secrétaire de séance Steve BOURR É

OR-ET-CHER